



Matane

Politique de remboursement des frais d'activités Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Toute demande de remboursement doit être présentée par écrit à l'adresse suivante : loisirs@ville.matane.qc.ca ou en complétant le formulaire « Demande de remboursement » disponible au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

La demande de remboursement devra comprendre :

- Nom du participant ;
- Adresse et numéro de téléphone ;
- Nom de l'activité, jour de la semaine et heure, ou type de carte ;
- Motif de la demande de remboursement.

Les demandes de remboursement déposées après la tenue des activités visées ou après la période de validité d'une carte seront automatiquement refusées.

Camp de jour / Cours de natation de groupe/tout autres cours ou ateliers offerts

En cas d'annulation moins de sept (7) jours avant la première journée du camp de jour ou du premier cours de natation, des frais d'administration de 20 \$ seront retenus ou facturés.

Une fois le camp de jour ou la session de cours commencée, les frais d'inscription seront remboursés ou un crédit sera accordé uniquement dans les cas suivants :

- **Pour des raisons de santé :** un certificat médical pourra être exigé. Des frais d'administration fixes de 20 \$ seront retenus ou facturés.
- **Pour cause de déménagement :** une preuve de la nouvelle adresse pourra être exigée (facture de service téléphonique ou tout autre document comportant le nom et la nouvelle adresse). Des frais d'administration fixes de 20 \$ seront retenus ou facturés.

Le remboursement sera calculé au prorata des semaines ou des séances utilisées, en tenant compte des rabais applicables. **Aucun remboursement ne sera accordé si la personne ne se présente pas à l'activité ou si elle se retire pour toute autre raison.**

Cours de natation privé

En cas d'annulation plus de 48 h à l'avance, le remboursement sera effectué ou un crédit sera accordé pour la totalité des frais.

En cas d'annulation moins de 48 h à l'avance, le remboursement sera effectué ou un crédit sera accordé. Des frais administratifs de 10 \$ seront retenus ou facturés.

Aucun remboursement ni crédit ne sera accordé si la personne ne se présente pas ou si elle n'avise pas au moins 48 heures à l'avance.

Carte annuelle / Carte de patinage adulte – mardi et jeudi

Le montant de la « carte annuelle » ou de la « carte patinage adulte – mardi et jeudi » sera remboursé ou un crédit sera accordé uniquement lorsque, pour des raisons de santé ou en cas de déménagement, la personne ne peut commencer ou poursuivre ses activités. Un certificat médical ou une preuve de la nouvelle adresse (facture de service téléphonique ou tout autre document comportant le nom et la nouvelle adresse) pourra être exigé. Des frais administratifs de 20 \$, ainsi qu'un montant calculé au prorata selon la date d'achat de la carte seront retenus.

Carte à perforer

Aucun remboursement.